

Arrêté N° 2021- 129

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au Master 2 Direction des Organisations Educatives est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 20/04/2021

Pour La Présidente,  
La Vice-présidente en charge de la  
formation et de la vie étudiante

Marie-Karine LHOMME



**COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE**

**ANNEE 2020-2021**

Intitulé exact du diplôme :

**Master 2 Direction des Organisations Educatives**

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	M. Quentin MAGOGEAT	MCF
Enseignant-chercheur	M. Thierry BOUCHETAL	MCF
Enseignant-chercheur	M. Marc GUIGNARD	MCF
Enseignante-chercheuse	Mme Amélie DEROBERT	MCF
Professionnelle	Mme Marie-Hélène MATHURIN	Professionnelle
Professionnel	M. Fabrice MATTEUCCI	Professionnel